

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif permet de constater comment les prévisions budgétaires, votées aux Budgets Primitifs et Supplémentaires par le Conseil Municipal, se sont concrétisées. Il retrace donc l'ensemble des opérations comptables de l'année en termes de dépenses et de recettes.

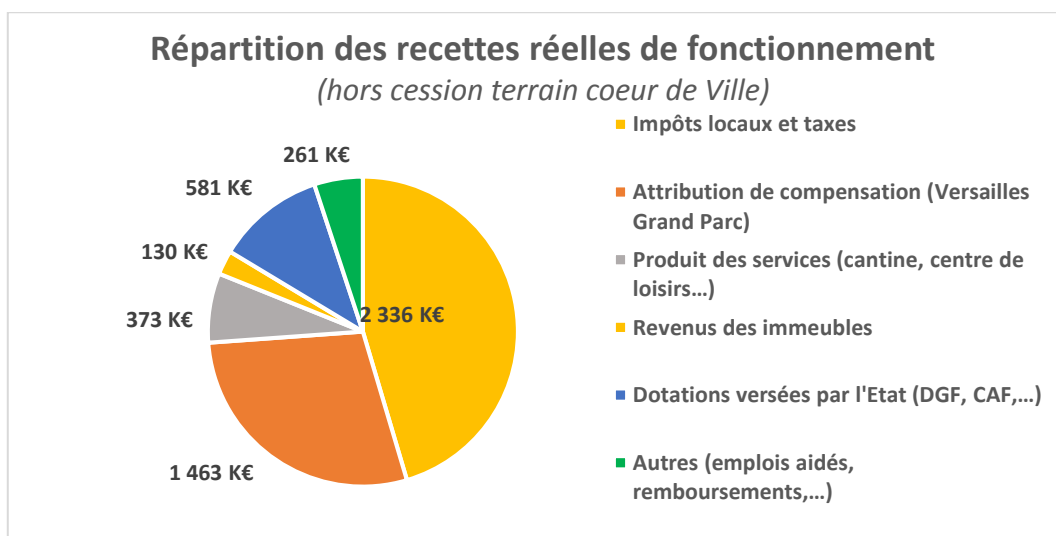
D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les Comptes Administratifs 2016 (budget principal de la Ville et celui assainissement) ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2017.

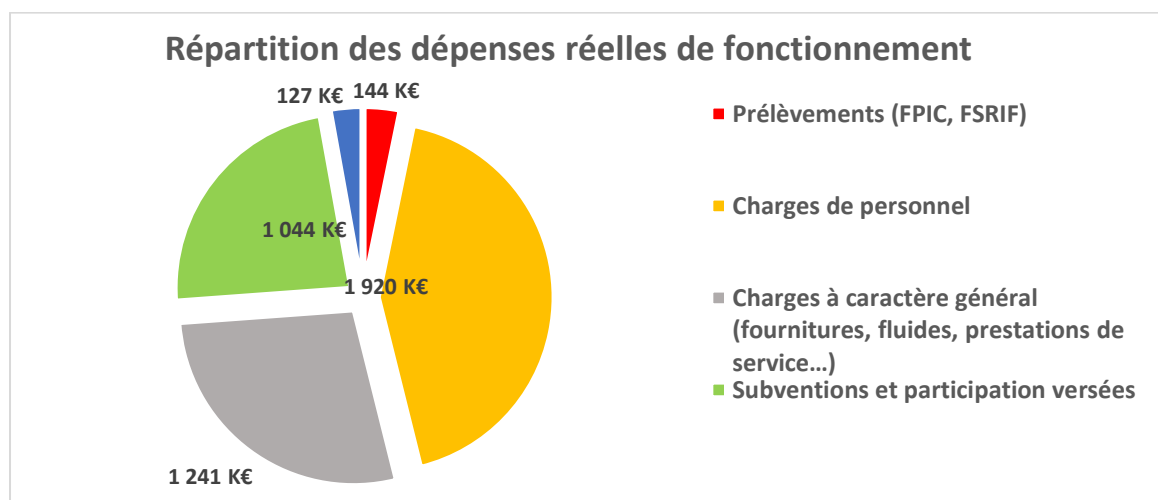
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. La section de fonctionnement

Le niveau de **recettes de fonctionnement** générées ainsi en 2016 est exceptionnellement **de 8 994 592,31 €, incluant 3 850 000 € de recettes liées à la vente du terrain permettant l'opération « Cœur de ville – Sentes de Bailly »**. Les différentes recettes sont décomposées comme suit.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au SIBANO maintenues globalement au même niveau, ainsi que les intérêts des emprunts à payer. Elles sont décomposées comme suit.



On constate que l'augmentation des *dépenses réelles* a augmenté de 7% en 2016 par rapport au montant réalisé en 2015, hors opération « Cœur de ville – Sentes de Bailly », cette dépense s'expliquant par une augmentation de nos contributions (FPIC et FSRIF) et des charges de personnel.

- Les dépenses liées à un mécanisme de péréquation (FSRIF et FPIC) se montent ainsi à 143 916 € en 2016,
- Quant aux charges de personnel, hors opération « Cœur de ville – Sentes de Bailly », elles représentent en 2016 **43 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune ont été portés à **50 agents** (effectifs budgétaires) au 31 décembre 2016, traduisant la volonté de structurer les services avec, notamment, la mise en place d'un encadrement intermédiaire.

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent **8 646 757,59 € incluant l'opération** « Cœur de ville – Sentes de Bailly ».

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Focus sur la fiscalité

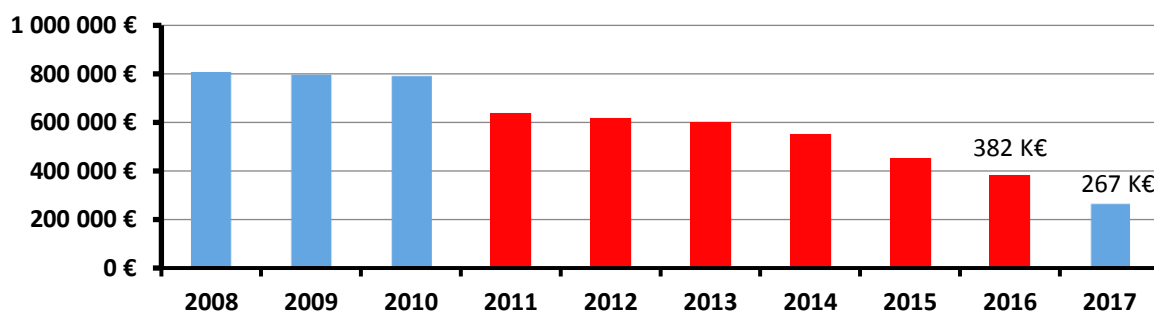
Concernant les ménages, les taux des impôts communaux ont délibérément été maintenus en 2016, dans un contexte où l'ensemble des impôts a déjà atteint un niveau élevé :

- Taxe d'habitation : 9,42 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 13,16 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 46,39 %.

Focus sur les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle se place dans un contexte de forte dégradation des concours de l'Etat depuis 2008.

Evolution des Recettes de l'état Dotation Globale de Fonctionnement



II. La section d'investissement

Le programme d'investissement municipal est d'un très bon niveau, permettant le lancement de nouveaux projets conformément à l'engagement de l'équipe municipale en 2014.

Les projets d'investissement sont financés par la reprise de résultats antérieurs, la plus-value réalisée sur la vente du terrain « cœur de ville » intégrée au budget 2016, le versement de subventions publiques et par les taxes locales d'urbanisme.

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2016 sont les suivants :

- l'achat du terrain préalable permettant l'**opération « Cœur de ville – Sentes de Bailly »** ;
- le financement d'études préalables à la réalisation d'opérations d'importance (**rénovation de l'église, de la mairie et du théâtre de Bailly, aménagement de cabinets médicaux, schéma directeur de voirie, agrandissement du centre technique municipal...**),
- la réalisation d'opérations d'importance (**accessibilité et ravalement de la mairie, ouverture de l'agence postale communale, travaux d'entretien des bâtiments communaux incluant les écoles et accueils de loisirs, modernisation du système informatique de la mairie...**).

Ces travaux se poursuivent pour partie en 2017. Quant aux études préalables, elles déboucheront également sur la réalisation de travaux en 2017.

Les dépenses d'équipement 2016 représentent 3 999 626,30 € (dont 3 304 861,16 € pour l'achat du terrain « Cœur de ville – Sentes de Bailly ») sur un total de **7 289 617,26 € de dépenses d'investissement ; l'écart entre les deux montants s'expliquant par les écritures comptables liées à la vente du terrain « Cœur de ville – Sentes de Bailly ».**

Les recettes d'investissement 2016 représentent 7 665 978,51 €, auxquelles s'ajoutent 785 239,09 € d'excédent d'investissement reportés de l'année 2015 sur l'année 2016.

Le niveau des dépenses d'équipement est en bonne progression en 2016. Un accroissement est attendu en 2017, correspondant à un programme ambitieux d'investissement voulu par la commune, qui est confirmé par le montant élevé des restes à réaliser.

III - Epargne brute et épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu important pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir le dynamisme de notre collectivité.

La C.A.F. brute (670 000 €) est utilisée pour financer tout ou partie des opérations d'investissements (remboursement en capital des emprunts en cours, dépenses d'équipement...). La C.A.F. nette (640 000 €) tient compte du remboursement de la dette en capital.

IV- Endettement de la Commune

En 2016, la commune a continué à rembourser son emprunt, souscrit en 2013, d'un montant de 250 000 €, contracté auprès du crédit agricole au taux de 2.63 % (29 990,96 € de capital et 4 764 € d'intérêts remboursés en 2016).

En 2016, le ratio par habitant qui mesure l'encours de la dette est de **40 €** pour la ville de Bailly : il est donc bien largement inférieur à la moyenne de la strate (889 €). Au regard de ce montant extrêmement réduit, des projets d'investissements de la commune et de la faiblesse des taux d'intérêt début 2017, il est envisagé de recourir à un nouvel emprunt en 2017.

BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
--

Le Budget « assainissement » 2016 de la commune de Bailly a été voté par le conseil municipal le 12 avril 2016.

Les recettes d'exploitations étaient constituées de la redevance d'assainissement (surtaxe) de 14 563,78 € et d'une subvention « Aquex » versée par Hydreaulys de 9 529 €, auxquelles s'ajoute l'excédent d'exploitation reporté de 2015 de 107 385,60 €.

La totalité de ces recettes sont virées en section d'investissement afin de financer les études et les travaux. En 2016, 4 860 € ont été consacrés au financement d'une relative à la clôture de la DSP actuelle et à sa transition avec la suivante, dans la perspective d'un transfert de compétence à Hydreaulys.